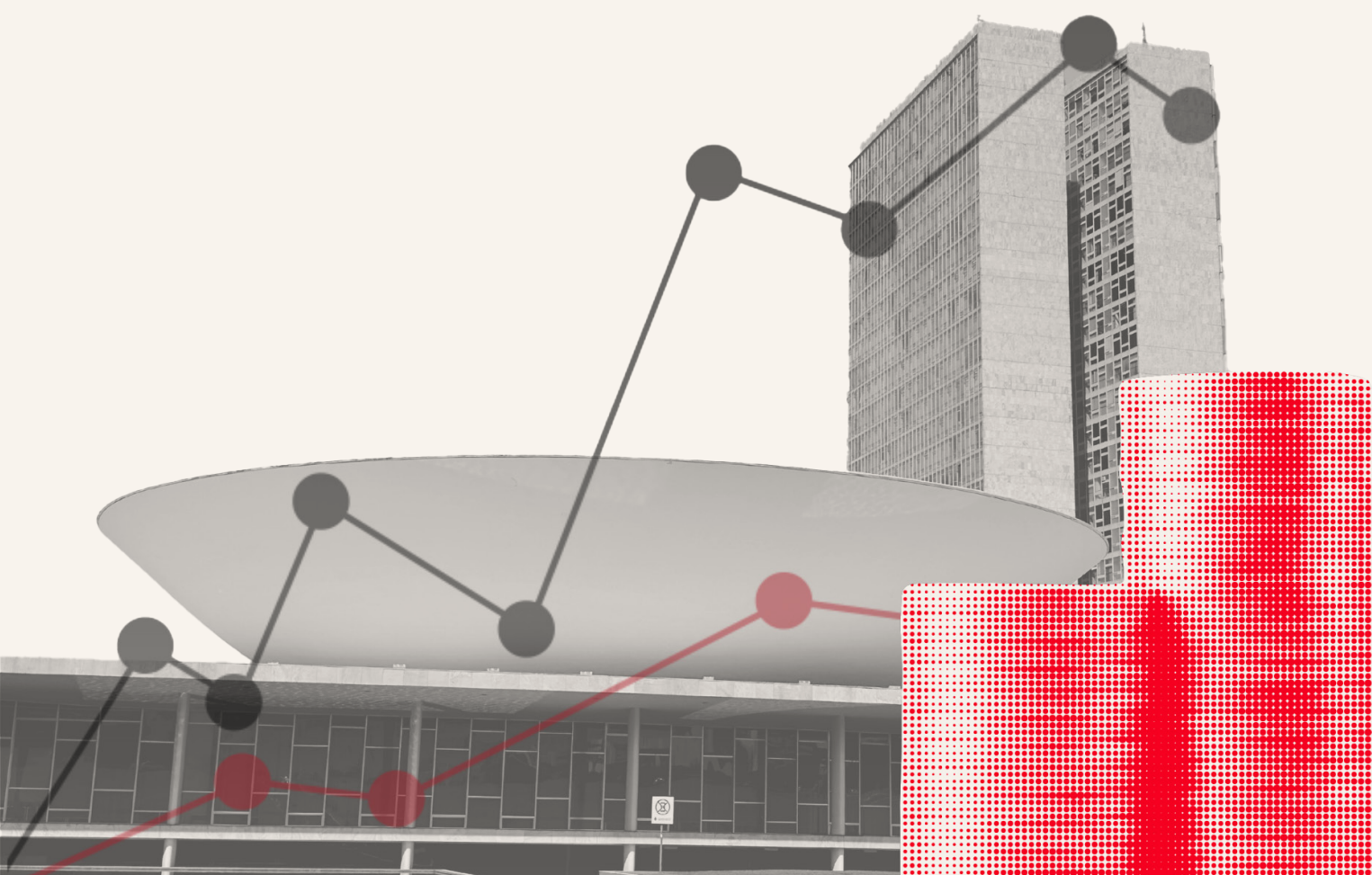




Guide de la **Réforme fiscale**



Guide pratique des mesures devant être prises par les contribuables pour une application structurée de la Réforme Fiscale – Amendement Constitutionnel n° 132/2023. La Réforme Fiscale de la Consommation n'est pas seulement un changement du système fiscal, mais une transformation profonde de toute la structure commerciale des entreprises.

Sommaire

- | | | | |
|----|--|----|--------------------------|
| 03 | ASPECTS GÉNÉRAUX DE LA RÉFORME FISCALE | 07 | REDÉFINITION STRATÉGIQUE |
| 04 | CADRE JURIDIQUE PRINCIPAL | 08 | IMPACTS SUR L'ACTIVITÉ |
| 05 | « CORRECTIONS » PRINCIPALES DU MODÈLE ACTUEL | 11 | AXES D'ACTION PRINCIPAUX |
| 06 | PÉRIODE DE TRANSITION | 13 | PROFESSIONNELS |



Sommaire interactif

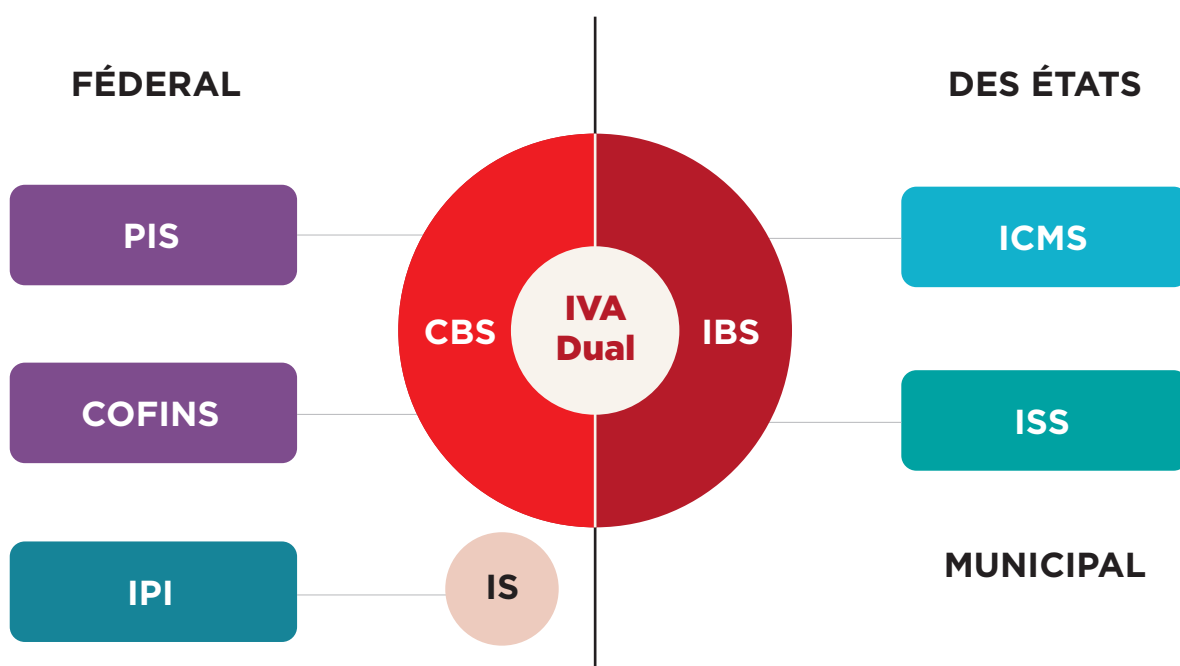
Cliquez sur l'élément pour consulter le contenu

ASPECTS GÉNÉRAUX DE LA RÉFORME FISCALE

Avec un impact direct sur les prix des transactions, sur le mode de calcul des crédits et des débits fiscaux et même sur le mode de recouvrement des impôts (split payment), la Réforme Fiscale sur la Consommation va bien au-delà de simples adaptations fiscales au nouveau système et d'une comparaison entre la charge fiscale actuelle et la future charge fiscale.

L'Amendement Constitutionnel n° 132/2023 supprime l'ICMS, l'ISS, le PIS, la COFINS et l'IPI (à l'exception des produits fabriqués dans la zone franche de Manaus) pour créer deux nouveaux impôts : l'Impôt sur les Biens et Services (IBS), relevant des États, des municipalités et du District Fédéral, et la Contribution sur les Biens et Services (CBS), relevant de la compétence fédérale.

De plus, l'Impôt Sélectif (IS), également de compétence fédérale, a été créé afin de taxer les produits portant préjudice à la santé et à l'environnement.



CADRE JURIDIQUE PRINCIPAL

LC 214/2025

Institue l'IBS, la CBS et l'Impôt Sélectif; et prévoit d'autres mesures.

**En vigueur, après publication
le 16/01/2025**

LC 227/2026

Institue Le Comité de Gestion de l'Impôt sur les Biens et Services (CG-IBS); et prévoit d'autres mesures.

**En vigueur, après publication
le 13/01/2026**

D 12.955/26

Réglemente le recouvrement de la CBS.

**En vigueur, après publication
le 30/04/2026**

R. 06/26

Réglemente le recouvrement de l'IBS.

**En vigueur, après publication
le 30/04/2026**

« CORRECTIONS » PRINCIPALES DU MODÈLE ACTUEL

1

Uniformité Législative

Législation uniforme dans tout le pays, excepté en ce qui concerne le taux d'imposition, qui sera défini par chaque collectivité.

2

Non-cumul total de l'IBS et de la CBS

Possibilité d'appropriation des crédits dans le cadre des opérations d'IBS et de CBS.

3

Base Élargie

Applicable aux biens tangibles et intangibles, y compris aux droits et aux services, évitant des conflits entre les applications de l'ISS et de l'ICMS. L'IBS et la CBS s'appliquent dorénavant aussi à certaines opérations non-onéreuses.

4

Taux Standard

Application d'un taux de référence standard pour tous les produits.

5

Taxation à la destination

Taxation au lieu de consommation, à savoir le lieu de livraison des biens mobiliers et le lieu de prestation des services.

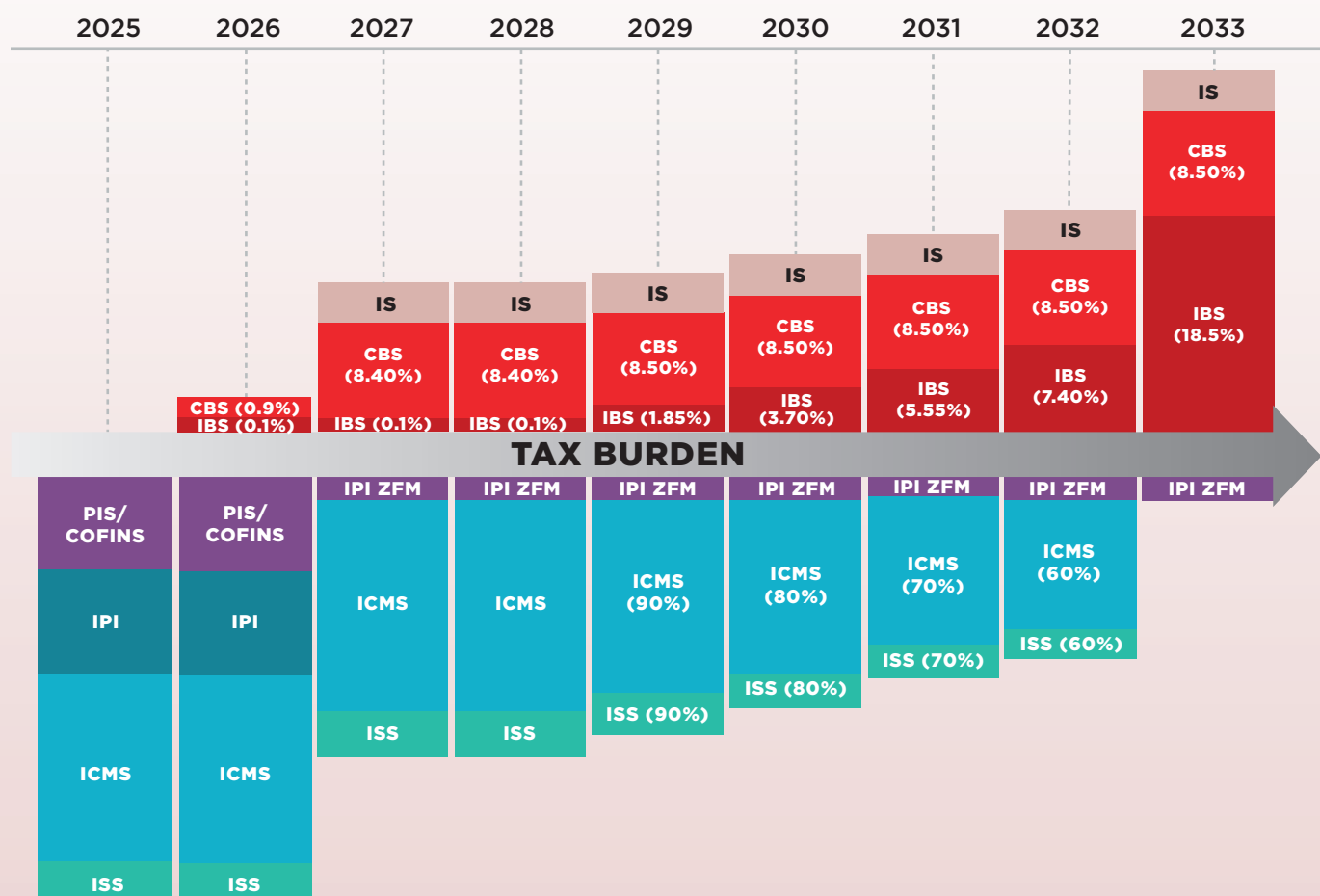
6

Calcul Externe

L'IBS et la CBS ne disposent pas de leur propre base de calcul (fin du calcul par « gross-up »).

PÉRIODE DE TRANSITION

Mise en place progressive des taux de l'IBS et de la CBS, parallèlement à la suppression des impôts actuels (PIS/COFINS, IPI, ICMS, ISS), de 2025 à 2033.



REDÉFINITION STRATÉGIQUE

Il est nécessaire de réévaluer l'activité

En plus des conséquences fiscales, la Réforme Fiscale exigera des entreprises qu'elles évaluent si les modèles actuels et les décisions stratégiques prises précédemment resteront pertinents pendant la période de transition et après la mise en place de la réforme. Votre modèle économique est-il adapté au nouveau système fiscal ? Même s'il l'est, pourrait-il y avoir une manière plus efficace de diriger vos activités ?

Cinq points stratégiques à réévaluer :

RESTRUCTURATION DES ACTIVITÉS

RENÉGOCIATION ET RÉVISION DES CONTRATS

**FIN DES AVANTAGES FISCAUX LIÉS À L'ICMS :
CHAÎNE LOGISTIQUE ET LOCALISATION**

MONÉTISATION ET OPTIMISATION DES CRÉDITS FISCAUX

ANALYSE DES IMPACTS SUR LES SERVICES

SECTEURS AFFECTÉS

Impacts sur l'activité



IMPACTS SUR L'ACTIVITÉ

Fiscal



- ▶ **Préparation à la période de transition** en assurant la coordination entre les différents secteurs de l'entreprise
- ▶ **Stratégies pour monétiser les crédits** liés aux nouveaux et aux anciens impôts
- ▶ **Révisions des processus** – national et international
- ▶ **Obligations accessoires** – révision et adaptation au nouveau cadre
- ▶ **Exercices de modelage fiscal** pour évaluer l'impact de la charge fiscale

Juridique



- ▶ **Révision des contrats** avec clients et fournisseurs, pour assurer un plus grand équilibre économique et financier
- ▶ **Révision stratégique des litiges fiscaux**
- ▶ **Préparation à la période de transition**, en étroite collaboration avec l'équipe fiscale
- ▶ **Révisions des modèles économiques et de la structure de la société**, en collaboration avec les équipes fiscale et financière

Achats et Approvisionnements



- ▶ **Participation active aux discussions**, face à la volatilité des prix attendue dans les prochaines années
- ▶ **Révision de la base des fournisseurs**, en considérant les implications de la réforme fiscale
- ▶ **Formation du personnel** pour faire face aux défis découlant de la réforme fiscale

IMPACTS SUR L'ACTIVITÉ

Ventes, Pricing et Marketing



- ▶ **Réajustement des prix**, provoqué par les changements de la charge fiscale, les mécanismes de *split payment* et les dynamiques de la concurrence et de la demande
- ▶ **Renégociation des contrats existants**, en coordination avec les services juridiques et fiscaux, avec une mobilisation anticipée face à la volatilité attendue des prix
- ▶ **Redéfinition des pratiques commerciales**, particulièrement en ce qui concerne le moment de l'émission de la facture électronique (NF-e)
- ▶ **Formation des équipes commerciales**

Systèmes et TI



- ▶ **Standardisation de la présentation** des obligations accessoires, en s'adaptant aux aspects pratiques du régime de *split payment*
- ▶ **Suivi des modifications des systèmes** pendant la période de transition, y compris la coexistence d'impôts multiples
- ▶ **Adaptation des différents systèmes ERP**, ainsi que des systèmes fiscaux spécifiques

RH



- ▶ **Coût de la main d'oeuvre sous-traitée** – évaluation des impacts de la réforme fiscale
- ▶ **Optimisation de la force de travail**, résultant de la réorganisation des filiales et des accords de sous-traitance, et des risques associés
- ▶ **Révisions des bénéfices accordés aux employés**, comme les plans de santé, les titres de transport et les tickets restaurants

AXES D'ACTION PRINCIPAUX

01

Cartographie des Impacts

Cartographie juridique des impacts généraux de la réforme et développement de stratégies pour optimiser l'efficacité fiscale dans la société.

02

Modelage Fiscal

Suivi et analyse juridique des résultats du modelage fiscal et des stratégies de tarification, assurant la conformité légale de la réforme.

03

Comité de la Réforme

Assistance juridique dans la gestion du Comité de la Réforme Fiscale, garantissant sur le plan juridique la mise en place de la Réforme et la conformité avec la nouvelle réglementation fiscale pendant la période de transition.

04

Workshop

Participation à des comités et à diverses interactions (formation interne et externe, tax day, workshops) pour faciliter l'adaptation à la Réforme Fiscale et développer de nouveaux modèles économiques.

05

Redéfinition des Modèles

Redéfinition des modèles et des structures juridiques pour optimiser la fiscalité, générer des crédits et assurer la continuité des opérations.

06

Gouvernementales

Représentation des entreprises auprès des organismes publics pour défendre leurs intérêts dans le cadre de la mise en place de la réforme.

AXES D'ACTION PRINCIPAUX

07

Révision des Contrats

Révision des contrats avec les clients et les fournisseurs, en ce qui concerne les prix, les taxes, les responsabilités et la trésorerie (*split payment*).

08

Matériel Pédagogique

Préparation de matériels d'information destinés à une diffusion interne et externe, y compris aux clients et aux fournisseurs.

09

Révision Opération par Opération

Révision juridique pour évaluer la conformité et identifier les ajustements nécessaires à la Réforme Fiscale.

10

Consulting Global

Prestation de services de conseil juridique à propos de la Réforme Fiscale, facturés à l'heure et avec un plafond préalablement défini.

11

Paramétrage des Systèmes

Assistance juridique pour le reparamétrage des systèmes internes afin d'assurer la conformité avec la Réforme Fiscale (par exemple, CFOP vs. cClasstrib).

12

Autres Demandes

Assistance juridique pour d'autres demandes pouvant survenir au fur et à mesure de l'évolution de la Réforme Fiscale de la consommation, ou à la demande du client.

PROFESSIONNELS



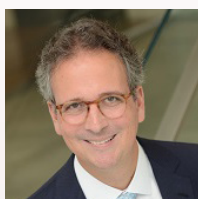
Virginia Pillekamp

vpi@bmalaw.com.br
55 11 2179-5234



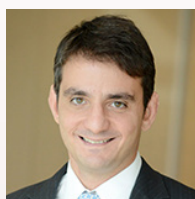
**Debora Bacellar
de Almeida**

dba@bmalaw.com.br
55 21 3824-5863



**Hermano A. C.
Notaroberto Barbosa**

hermano@bmalaw.com.br
55 21 3824-5865



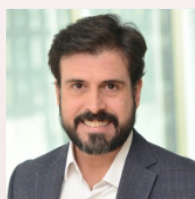
**José Otavio
Haddad Faloppa**

jof@bmalaw.com.br
55 11 2179-5234



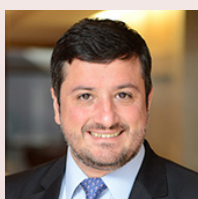
Lígia Regini

lrd@bmalaw.com.br
55 11 2179-5234



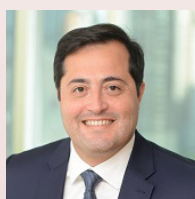
Luis Henrique Costa

lhc@bmalaw.com.br
55 11 2179-5234



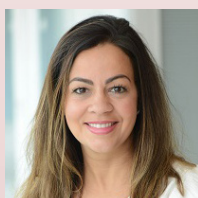
**Maurício
Pereira Faro**

mpf@bmalaw.com.br
55 21 3824-5844



**Rodrigo Taraia
D'Isep**

rtd@bmalaw.com.br
55 11 2179-5234



**Thais de
Barros Meira**

tbm@bmalaw.com.br
55 11 2179-5234



Vivian Casanova

vcc@bmalaw.com.br
55 21 3824-1079



**Expérience, rapidité et innovation :
trois compétences inscrites dans
notre ADN**

Notre expertise dans les domaines les plus variés du Droit nous permet de proposer des solutions créatives à nos clients nationaux et internationaux et garantit la sécurité de leurs activités.

NOTRE SECTEUR FISCAL

Expérience dans la résolution des questions fiscales les plus diverses, tant en matière de consulting que de contentieux.

Tant dans le cadre de missions de conseil dans des grandes opérations de M&A et de restructuration d'entreprises, que dans le cadre de litiges administratifs et judiciaires, nous réunissons toutes nos connaissances pour apporter des solutions innovantes et personnalisées aux problèmes liés à la fiscalité de différentes entreprises et divers secteurs économiques, garantissant ainsi un accompagnement complet aux entreprises de toutes tailles, y compris plusieurs sociétés cotées en Bourse, ainsi qu'aux personnes physiques.

NOS BUREAUX

SÃO PAULO

Av. Presidente Juscelino Kubitschek, 1.455
10º andar - Itaim Bibi - São Paulo - SP
CEP 04543-011

T +55 11 2179.4600

RIO DE JANEIRO

BMA Corporate - Largo do Ibam, 1
4º andar - Humaitá - Rio de Janeiro - RJ
CEP 22271-070

T +55 21 3824.5800

BRASÍLIA

SHS Quadra 6 - Conjunto A - Bloco E
19º andar - Complexo Brasil 21 - Asa Sul - Brasília - DF
CEP 70316-902

T +55 61 3218.0300

BELO HORIZONTE

Avenida do Contorno, 6594 - 7º andar
Savassi - Belo Horizonte - MG
CEP 30110-044

T +55 31 2391.7399

www.bmalaw.com.br

